



FEDERATION BELGE DES VEHICULES ANCIENS ASBL

DEMANDE D'ADHÉSION THE CLASSIC CAR INSURANCE® & THE CLASSIC ASSISTANCE®

Formulaire à renvoyer dûment complété et signé à l'attention de Marsh par courrier, par fax ou par e-mail:

- Siège Bruxelles: Avenue Herrmann-Debroux 2, 1160 Bruxelles – ☎ 02/674.99.38 – @ fbva.bxl@marsh.com
- Siège Liège: Rue Forgeur 17, 4000 Liège – ☎ 04//340 18 79 – @ fbva.lgg@marsh.com
- Siège Antwerpen: Uitbreidingstraat 72, 2600 Antwerpen – ☎ 03/286.64.93 – @ bfov.ant@marsh.com
- Siège Roeselare: Kwadestraat 151a bus 11, 8800 Roeselare – ☎ 051/21.08.26 – @ bfov.roe@marsh.com
- Siège Aalst : Keizersplein 40, 9300 Aalst – ☎ 051/21.08.26 – @ bfov.roe@marsh.com

Formulaire pour: Véhicule prime pleine Changement de véhicule (au lieu du véhicule avec plaque/châssis n°: _____)
 Véhicule prime réduite (sauf 1^{er} véhicule) Changement de club

CANDIDAT PRENEUR D'ASSURANCE (en majuscules svp)

Mr M^{me} M^{elle}

Nom : _____ Prénom : _____

(Nom de jeune fille s'il s'agit d'une femme mariée)

Adresse : _____ n° : _____ boîte : _____

Code postal : _____ Localité : _____

GSM : _____ Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____ Date de naissance : / / Date permis de conduire : / /

N° registre national (p.p.) ou N° d'entreprise (p.m.) : _____ Profession (nature de vos activités) : _____

DONNÉES DU VÉHICULE À ASSURER (en majuscules svp)

Type (voiture, camionnette, ...): _____ Marque et Modèle: _____

Plaque n° : _____ Châssis n° : _____

Date première mise en circulation : _____ M.M.A. (véhicule >3,5 tonne) : _____

Stationnement habituel (de 22h. à 7h.): _____

Uniquement pour les véhicules de 15 à 24 ans:

- Puissance en Kw : _____

- Degré bonus/malus : _____ (Joindre une attestation B/M)

- Possédez-vous une remorque tractée par ce véhicule (MMA >750 kg)? Oui Non

Si oui : Marque : _____ Dimensions (L/l) : _____ Poids : _____ Plaque : _____

Date d'échéance: 1^{er} mars - Primes forfaitaires et indivisibles (sauf pour véhicules de 15 à 25 ans)

GARANTIES SOUHAITÉES

- | | | |
|--|---|-----------------|
| ▪ Responsabilité Civile (AXA Belgium FSMA 0039) ¹ | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | Prime : € _____ |
| ▪ Protection Juridique (ARAG FSMA 0445) | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | Prime : € _____ |
| ▪ Protection des occupants (Chartis Europe FSMA 0976) | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | Prime : € _____ |
| ▪ Omnium complète (Hiscox FSMA 490964) (après expertise) ² : | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | Prime : € _____ |
| <input type="checkbox"/> Max. 2.000 km/an <input type="checkbox"/> Max. 5.000 km/an <input type="checkbox"/> Max. 10.000 km/an | | |
| ▪ Omnium partielle (Hiscox FSMA 490964) (après expertise) ² | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | Prime : € _____ |
| ▪ Incendie/Vol du véhicule au repos (Hiscox FSMA 490964) (après expertise) ² | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | Prime : € _____ |
| ▪ Extension Assistance Europe (Touring): | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | |
| <input type="checkbox"/> Avec véhicule de remplacement <input type="checkbox"/> Sans véhicule de remplacement | | Prime : € _____ |
| ▪ Extension Travel Insurance (famille) (Touring) | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | Prime : € _____ |
| ▪ Extension RC rallye de régularité à l'étranger (AXA Belgium) | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | Prime : € _____ |
| Nombre de participations par an: <input type="checkbox"/> Max. 3 <input type="checkbox"/> Max. 5 <input type="checkbox"/> Max. 7 | | |
| | TOTAL : | € _____ |

Date de prise d'effet souhaitée: ____/____/20____

Veillez noter que la garantie ne sera acquise qu'après paiement de la prime totale ET réception de l'attestation.

Cadre réservé au Club à compléter au verso

¹ Prime R.C. à pd 01/11 = 30€ - à pd 01/01 = 15€

² - Télé-expertise jusqu'à 50.000€ (demande en ligne via le site FBVA où vous pouvez recevoir une confirmation de votre propre évaluation basée sur un certain nombre de critères et de photos - Connectez-vous sur le site <http://www.bfov-fbva.be/fr/assurances-fbva/tele-expertise-omnium/> - ou Rapport d'expertise à pd 50.000€



CADRE DESTINÉ AU CLUB

N° Club F.B.V.A. : _____

Sceau du club:

Signature et nom du responsable du Club : _____

MODALITES DE PAIEMENT:

Dès réception de la demande d'adhésion, une demande de paiement vous sera envoyée ainsi que l'attestation d'assurance (*paiement via Bancontact possible en nos bureaux Marsh*). **Veillez noter que la garantie ne sera acquise qu'après paiement de la prime totale.**

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales et accepter les conditions particulières de la police figurant au verso.

Je marque accord pour que tout courrier relatif à ma police d'assurance me soit envoyé à l'adresse e-mail susmentionnée Oui Non

Date : ____/____/20____

Signature pour accord : _____

INFORMATION IMPORTANTE

Le candidat preneur d'assurance confirme qu'il:

- est propriétaire ou utilisateur d'un véhicule à usage quotidien (joindre copie du certificat d'immatriculation et d'assurance ou de l'attestation de l'employeur s'il s'agit d'un véhicule de société);
- donne, par la présente, mandat à la SA Marsh pour adhérer, en son nom, à la police d'assurance « automobile » de l'asbl FBVA pour le risque susmentionné;
- accepte que l'assureur reçoive le droit d'annuler chaque contrat individuel conformément aux Conditions Générales et également dans le cas où le candidat adhérent ne serait plus membre d'un club affilié à l'asbl FBVA;
- a pris connaissance des Conditions Générales et Spéciales de la police souscrite par l'asbl FBVA, dont une copie est disponible auprès de chaque Club et également sur le site internet de la FBVA: www.fbva.be, rubrique « assurances »
- déclare utiliser son véhicule selon les dispositions légales en vigueur à des fins strictement privées telles que des voyages d'agrément, d'essai ou dans le cadre d'événements ou de réunions en rapport avec les véhicules anciens ou de collection à l'exception de :
 - l'usage commercial ou rémunéré,
 - la location et transport de marchandises pour le compte de tiers,
 - l'usage lors d'un rallye de vitesse, d'adresse ou de régularité (en Belgique, ceux-ci doivent être couverts par l'organisateur),
 - l'usage comme véhicule quotidien,
 - l'usage sur le chemin de travail (même de manière occasionnelle);
- déclare sur l'honneur n'avoir subi aucune déchéance du permis de conduire au cours des 2 dernières années suite à:
 - ivresse ou
 - fraude à l'assurance;et n'avoir aucune particularité physique ou maladie affectant sa capacité à conduire.
- accepte que la compagnie se réserve le droit d'exercer un recours dans les cas prévus par le contrat-type d'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs;

Les présentes déclarations servant de base au contrat d'assurance, le candidat adhérent les certifie sincères et exactes. La police d'assurance ne prendra effet qu'à partir de la notification par la SA Marsh de l'acceptation du risque à couvrir par les assureurs concernés pour les garanties RC, omnium complète ou casco partiel, protection des occupants, assistance et protection juridique.

La présente demande d'adhésion n'engage ni les assureurs ni le candidat adhérent à conclure le contrat d'assurance. Toutefois, si dans les 30 jours de la réception de la demande d'adhésion, la compagnie n'a pas notifié au candidat adhérent, soit une offre d'assurance, soit la subordination de l'assurance à une demande d'enquête, soit d'un refus d'assurer, elle s'oblige à conclure le contrat sous peine de dommages et intérêts. La signature de la présente demande d'adhésion ne fait pas courir la couverture.

DISPOSITIONS LEGALES (Loi du 8/12/1992 sur la protection de la vie privée)

Les données communiquées peuvent être traitées par la compagnie d'assurances en vue du service à la clientèle, de l'acceptation des risques, de la gestion des contrats et des sinistres ainsi que le règlement des prestations. Afin d'offrir les services les plus appropriés, ces données pourront être communiquées aux entreprises en relation avec les compagnies ou l'une d'entre elles.

Les personnes concernées donnent leur consentement pour le traitement des données relatives à leur santé lorsqu'elles sont nécessaires à l'acceptation, la gestion et l'exécution du contrat par les gestionnaires intervenant dans le cadre de ce contrat. Ce traitement est prévu par la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée. Toutes les informations seront traitées avec la plus grande discrétion.

Les personnes concernées peuvent connaître ces données, les faire rectifier et s'opposer gratuitement à leur traitement à des fins de direct marketing au moyen d'une demande datée et signée accompagnée d'une photocopie recto/verso de la carte d'identité, adressée au service clientèle de la compagnie.

Il y a lieu de cocher cette case, si les personnes concernées ne veulent pas être informées des actions de direct marketing de la compagnie. De plus amples informations peuvent être obtenues auprès du service clientèle de la compagnie.

DROIT APPLICABLE

Le droit belge est applicable au contrat.

VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE

Votre intermédiaire est un spécialiste qui peut vous aider. Son rôle est de vous informer à propos de votre contrat et des prestations qui en découlent et d'effectuer pour vous toutes les démarches vis-à-vis de nous. Il intervient également à vos côtés si un problème devait surgir entre vous et nous.

Si vous estimez ne pas avoir obtenu de cette façon la solution adéquate, vous pouvez vous adresser au Service Ombudsman Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (fax: 02 547 59 75 – e-mail: info@ombudsman.as). Vous avez toujours la possibilité de demander l'intervention d'un juge.